

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf  
Présents : 50 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 15 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 12 Saint-Flour, après convocation légale en date du 18 mars  
Votants : 62 2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUULT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLETT, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

**Pouvoirs :**

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX  
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Guy CLAVILIER  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
M. David VITAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **31 MARS 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **31 MARS 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **OBJET :           ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Rappelant** que, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire, ce débat permettant de discuter des prévisions budgétaires pour 2025 et d'informer sur la situation de la collectivité ;

**Rappelant** qu'outre la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, le rapport des orientations budgétaires doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (tant pour le budget principal que pour les budgets annexes) ;

**Rappelant** que le rapport de Saint-Flour Communauté devra être ensuite transmis aux communes membres, dans un délai de quinze jours suivant la séance, et celui des communes membres (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants) au Président de l'E.P.C.I. ;

**Rappelant** que le rapport de Saint-Flour Communauté devra être mis en ligne sur le site Internet de Saint-Flour Communauté afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, dans un délai d'un mois après la tenue du débat ;

**Considérant** que la Loi de Finances Initiale (L.F.I.) pour 2025 a été publiée le 15 février 2025 au Journal Officiel ;

## **Contexte national**

### **Contexte inédit**

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante après plus de quatre mois d'un marathon budgétaire inédit.

Au cours de l'année 2024, le Ministère de l'Economie et des finances a émis à plusieurs reprises une alerte sur les comptes publics en attirant l'attention sur le fait que le déficit allait s'amplifier (prévision jusqu'à + 6,1 % du PIB) si la politique budgétaire demeurait inchangée.

Ce déficit public établi à 156 milliards d'euros en 2024 et les incertitudes politiques à moyen terme ne sont pas sans incidence avec le risque de dégradation du crédit de la France aux yeux des investisseurs financiers auprès desquels se financent directement l'Etat et les banques françaises.

C'est dans ce contexte que le gouvernement Barnier élabore en octobre 2024, le Projet de Loi de Finances Initiale (PLFI) 2025 avec 60 milliards d'euros d'efforts (20 milliards de prélèvements fiscaux et 40 d'économies de dépenses).

La part d'effort demandée aux collectivités est à hauteur de 5 milliards d'euros sur leurs recettes à laquelle, il faut ajouter :

- ✓ La réduction du Fonds vert de 1,35 milliards d'euros ;
- ✓ La hausse des cotisations de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour les collectivités.

Après censure, le nouveau gouvernement Bayrou a souhaité alléger l'effort attendu des collectivités à 2,2 milliards d'euros. Cette contribution se décompose en deux mesures :

- ✓ Le gel de la TVA qui coûtera 1,2 milliards aux collectivités ;
- ✓ La mise en place du dispositif DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités territoriales) qui instaure un prélèvement sur les recettes des collectivités les plus aisées quelle que soit leur taille.

Saint-Flour Communauté n'est pas concernée par ce dispositif.

Auxquels s'ajoutent :

- ✓ La réduction du Fonds vert et l'augmentation des cotisations CNRACL qui subsistent ;
- ✓ - 0,7 M€ (Millions d'euros) de réduction des crédits de l'Agence des financements des infrastructures de transports (AFITF) ;
- ✓ 130 M€ de réduction des crédits des Agences de l'eau ;
- ✓ 230 M€ de manque à gagner sur la DGF, toutes collectivités confondues, au titre de la non-indexation de la DGF sur l'inflation, dont 116 M€ pour le bloc communal ;
- ✓ 14,5 M€ au titre du gel de la DETR dont le montant n'est donc pas indexé sur l'inflation ;
- ✓ Et 8 M€ au titre du gel de la DSIL, soit une perte totale de 158 M€ au titre de la DSIL.

## **Croissance économique et Inflation**

En 2024, la croissance économique a été positive avec un PIB à +1,1 % légèrement inférieur aux prévisions de la LFI 2024 qui l'avait estimé à +1,4 %.

En 2025, cette croissance est toujours faible mais reste positive avec un PIB à hauteur de +0,9 % dans la LFI 2025, l'objectif étant de ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025.

Cependant, ces prévisions de croissance sont révisées à la baisse par la Banque de France avec un PIB à +0,7 % pour tenir compte de l'augmentation des droits de douane engagée par les Etats-Unis.

En 2024, l'inflation a continué à diminuer pour se stabiliser à +2,4 % sur l'année, contre 4,9 % en 2023.

Cette baisse se poursuivrait en 2025 puisqu'elle est estimée à +1,4% sur l'année dans la loi de finances.

## **Incidences des principales dispositions de la loi de finances 2025 sur le budget de Saint-Flour Communauté**

### **1. Les Mesures fiscales**

#### **Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités**

Rappels sur la TVA :

- ✓ 1/4 de la TVA nationale a été réorientée vers les collectivités depuis 2018, principalement pour compenser les réformes fiscales (fin de la TH sur les résidences principales et de la CVAE) ;
- ✓ Les affectataires sont les Régions, les Départements et les EPCI (à fiscalité propre) mais pas les communes : chaque collectivité concernée récupère donc une part de la TVA nationale qui a vocation à croître comme le produit national.

Dans la LFI de 2025, l'objectif de l'Etat est de conserver l'intégralité de la croissance de TVA de cette année (+2,9%) soit un gain de l'ordre de  $\approx 1,2$  Md € en instaurant un reversement sur l'évolution de la TVA nationale en N-1 (et non plus en année N), censé apporter davantage de clarté aux collectivités dans la construction de leurs budgets.

#### **Majoration forfaitaire des bases de fiscalité directe**

Selon le régime légal en vigueur, les bases de fiscalité directe sont revalorisées chaque année N selon l'indice des prix de novembre N-1.

Selon cette formule, elles sont réévaluées en 2025 à **+ 1,7 %** (contre + 3,9 % en 2024).

Cette majoration s'applique aux bases de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), la Taxe d'enlèvement des Ordures

Ménagères (TEOM), la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : y compris les locaux industriels mais hors locaux professionnels.

## **2. Les dotations**

### **DGF et dotation d'intercommunalité**

Après deux années consécutives pendant lesquelles la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a bénéficié d'une revalorisation (+ 320 M€/an), l'augmentation de la DGF est ramenée à 150 millions d'euros financés par l'enveloppe nationale de la DSIL (Dotation de Soutien à L'investissement Local).

La dotation d'intercommunalité augmente, elle, **de 30 millions d'euros**.

### **Dotations d'investissement (DETR, DSIL, Fonds vert)**

Les crédits la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sont maintenus à hauteur de **1 milliard d'euros** au niveau national. Le Cantal bénéficiera donc du même montant de DETR que l'an dernier soit **11,5 millions d'euros**.

La DSIL ponctionnée de 150 millions d'euros, s'élève à **0,45 milliards d'euros**.

Le fonds vert (fonds d'accélération de la transition écologique des territoires) subit une baisse passant de 2,5 milliards d'euros en 2024 à **1,15 milliards**.

### **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) équivalent**

Les méthodes de répartition internes du FPIC sur lesquelles se sont entendus les ensembles intercommunaux – notamment dans le cadre d'un pacte fiscal et financier – restent applicables, sauf opposition. Le FPIC 2025 devrait être équivalent à celui de 2024 (0.38 M€). Comme en 2024, Saint-Flour Communauté ne devrait pas être contributeur.

### **FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)**

Le projet de loi de finances prévoyait des restrictions du FCTVA (10 % par rapport à 2024) avec un effet rétroactif pour les travaux déjà réalisés les années précédentes ainsi que l'abandon de certaines dépenses de fonctionnement (entretien de voirie, de bâtiments publics et de réseaux).

Au final, ces mesures ont été abandonnées et ne seront pas appliquées.

## **3. Dispositions liées au classement France Ruralités Revitalisation (FRR)**

### **Maisons France Services**

La dotation versée annuellement aux collectivités qui les gèrent, est majorée : elle passe de 45 000 € à 55 000 € par équipement.

### **Agence postale**

L'indemnité forfaitaire versée par la Poste aux communes et aux EPCI qui disposent d'une ou plusieurs agences, est maintenue : 16 224 € par agence et par an.

- **Conseiller numérique**

Poursuite de l'aide au financement du poste en deuxième année à hauteur de 17 500 €.

## **4. Autres incidences (hors la loi de finances 2025) sur le budget de Saint-Flour Communauté**

- **CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents Titulaires des Collectivités locales)**

Depuis ces 10 dernières années, le déficit de la CNRACL s'accroît principalement à cause de la dégradation du ratio démographique Cotisants / Pensionnés, de l'augmentation de la part des contractuels cotisants au régime général et de la contribution de la CNRACL aux autres régimes de retraite.

Pour réduire ce déficit, le décret n° 2023-519 du 31 janvier 2025 instaure une augmentation de cotisations pour les collectivités de 12 points sur 4 ans.

S'ajoute pour 2025, la non - compensation du point supplémentaire 2024 de cotisation maladie.

### **Congés maladie**

La loi de finances précise que le fonctionnaire en Congé de Maladie Ordinaire (CMO) perçoit 90 % de son traitement les trois premiers mois au lieu de 100 %. Cette mesure qui s'applique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, s'étend également par voie réglementaire aux agents contractuels.

\*\*\*\*\*

Les orientations budgétaires 2025 de Saint-Flour Communauté s'inscrivent dans le cadre de son projet de territoire 2021-2026 qui, pour rappel, se décline en 2 ambitions et 6 axes thématiques :

#### **→Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire « pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »**

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Axe 3 : une politique touristique attractive appuyée sur une richesse naturelle patrimoniale et culturelle exceptionnelle

#### **→Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace « pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »**

Axe 4 : une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

Axe 5 : un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Pour le mener à bien, les élus communautaires ont approuvé le 26 janvier 2022, un **pacte financier et fiscal**. Il répond à l'objectif de constituer un outil de financement de l'avenir sur le territoire, dans une logique gagnant-gagnant entre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et communes.

**Les orientations budgétaires sont construites dans le respect de celui-ci, en visant à contenir les dépenses réelles de fonctionnement à inflation -0.5 % soit une valeur actualisée de 1 % en mars 2025 à inflation de 1.5 %, à périmètre constant.**

Le budget primitif 2025 s'attachera à respecter les indicateurs suivants, qui feront l'objet d'une vigilance particulière :

→ L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) ;

→ Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) ;

→ La dette ;

→ La capacité de désendettement (dette / épargne brute).

Pour mémoire, Saint-Flour Communauté a instauré le principe d'une évaluation annuelle de ces indicateurs, ainsi que la perspective de mise en place d'une clause de revoyure dudit pacte en cas d'évolution contextuelle ou distorsions significatives par rapport à cet état des lieux et aux prévisions. Ce travail pourra donc être initié si besoin.

Sur la base de ce diagnostic et des orientations validées lors de la commission des finances élargie au bureau exécutif du 17 mars 2025, il est proposé de débattre des orientations budgétaires pour 2025, précisées comme suit :

- Approche par thématiques ;

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

- Approche par le budget général avec notamment les ressources propres de la collectivité.

Les orientations budgétaires des budgets annexes sont détaillées en annexe de la présente délibération.

## **Approche par thématiques**

### **1. Développement économique**

En 2025, Saint-Flour Communauté poursuit sa politique de développement économique sur ses zones d'activités (Cf. budgets ZA en annexe) avec :

- La poursuite de leur commercialisation ;
- La réalisation d'études préalables pour leur aménagement ;
- L'engagement d'acquisitions foncières avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) en vue de leur extension suite à l'approbation du PLUi.

Pour les différentes ZA intercommunales, les actions prévues sont les suivantes :

- ZA Rozier - Saint-Flour / Coren :

Poursuite de la commercialisation des lots de l'extension phase 2 (2 lots restants soit au total 5203 m<sup>2</sup>). Engagement des démarches d'acquisitions foncières avec l'EPF des terrains zonés 1 Auy et 2Auy, soit 6.5 ha en vue de son extension.

- ZA de Vozac – Saint-Flour :

Fin de la commercialisation (2 lots en cours de cession). Engagement des démarches d'acquisitions foncières avec l'EPF des terrains zonés 1 Auy soit 8.1 ha en vue de son extension.

- ZA Aubrac - Pierrefort :

Poursuite de l'étude environnementale préalable à l'extension de la ZA (5ha) demandée dans le cadre du dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) déposée par l'EPF en vue des acquisitions foncières.

- ZA Luc d'Ussel :

Poursuite des études préalables, validation d'un schéma d'aménagement de la zone et engagement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une 1<sup>ère</sup> phase opérationnelle.

- ZA Voreille – Vabres :

Poursuite des démarches d'extension de la zone nécessaire au développement de FORESTERRA.

- ZA Neuvéglise sur Truyère :

Poursuite de la commercialisation des lots (8 ha).

- ZA Belvezet – Ruynes- en-Margeride :

En fonction des demandes d'installation, dépôt d'une demande de permis d'aménagement et travaux d'aménagement.

Le prix de vente des terrains aménagés seront revus au regard des nouveaux coûts d'aménagement des zones d'activités devant faire l'objet de nouvelles viabilisations.

Au village agro-alimentaire de Camiols à Saint-Flour, l'ouverture de l'atelier de fabrication de pâtes est prévue pour le 15 mai prochain (Cf. budget en annexe).

Les 2 dispositifs d'aides aux entreprises, avec une enveloppe annuelle de 40 000 € par dispositif, sont maintenus :

- Aide TPE commerce et artisanat : dispositif régional en faveur des TPE avec un point de vente en centre bourg, subvention de Saint-Flour Communauté en cofinancement de celle de la Région ;
- Aide en faveur de l'économie de proximité : subvention de Saint-Flour Communauté en cofinancement du LEADER du Gal Cantal.

Saint-Flour Communauté propose d'apporter un accompagnement financier à la création de la Résidence sociale Jeunes Actifs « Marianne » à La Vigière portée par Polygone, d'une capacité de 34 logements destinés à l'hébergement de personnes en formation ou

d'emploi qui s'installent professionnellement sur le territoire avant de trouver un logement pérenne.

Saint-Flour Communauté poursuit sa collaboration avec les partenaires économiques (Chambres consulaires, Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises, Office de commerce et de l'artisanat de Saint-Flour...). Tout au long de l'année, elle s'investira à leurs côtés dans l'organisation d'événements (2<sup>ème</sup> édition des RDV de l'emploi sur les métiers du soin et de l'accompagnement le 1<sup>er</sup> avril...) et participera à des événements en faveur de l'économie (forum emploi, salon de l'agriculture...).

## **2. Agriculture/ Alimentation**

Saint-Flour Communauté poursuit ses partenariats avec la Chambre d'agriculture, le lycée agricole de Volzac et la SAFER.

Par ailleurs, l'animation de ces deux thématiques verra la concrétisation des actions suivantes.

### **En agriculture :**

- ✓ Le Plan Pastoral Territorial (PPT): la fin du diagnostic confié à Auvergne Estives et le dépôt d'un PPT auprès de la Région;
- ✓ Le Programme Milieux Ouverts Herbacés (MOH) : l'engagement des études avec le Conservatoire des Espaces Naturels (sous réserve de l'obtention des financements publics);
- ✓ Ingénierie agricole : un équivalent temps plein sur une période de 6 mois.

### **En alimentation :**

- ✓ Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) : l'élaboration de la candidature à la demande de labellisation niveau 2, l'animation et la mise en œuvre d'actions du PAT;
- ✓ Une étude d'opportunité d'une unité de lavage et de réemploi des contenants.

## **3. Forêt**

Une chargée de mission « Forêt » prendra ses fonctions le 31 mars prochain et aura pour mission l'élaboration d'une charte forestière de territoire. Ce poste bénéficie du soutien financier du FEADER à hauteur de 80% sur 1 an.

## **4. Environnement/transition énergétique**

EN 2025, Saint-Flour Communauté va poursuivre ses actions en matière d'aménagement de cours d'eau, d'environnement et de transition énergétique avec le soutien du Département du Cantal, de l'agence de l'eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région et du FEADER.

## **GEMAPI**

- ✓ Réalisation du bilan du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère 2019-2024 et mise en œuvre d'une dernière tranche de travaux sur les cours d'eau.
- ✓ Création d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) sur le bassin versant de la Truyère pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- ✓ Lancement des travaux de réfection du système d'endiguement de la Vigière, en ville basse de Saint-Flour (sous réserve de l'obtention des subventions du Fonds Vert).

## Environnement et biodiversité

- ✓ « Espace Naturel Sensible » du Puy de la Tuile : évaluation finale du contrat mis en œuvre de 2020 à 2024 pour envisager un nouveau contrat ENS dès 2026.

## Transition énergétique

- ✓ Lancement d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) sur 3 équipements sportifs de Saint-Flour Communauté (Centre aqualudique, Complexe sportif intercommunal et Halle d'animation de Pierrefort) afin d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments et d'en réduire leurs factures énergétiques. Le CPE est un outil innovant de financement qui vise à garantir un résultat mesurable de la performance énergétique d'un ou plusieurs bâtiments existants. Le CPE est un accord contractuel avec un fournisseur, aux termes duquel les investissements sont rémunérés en fonction de l'atteinte d'un certain niveau d'amélioration de l'efficacité.
- ✓ Mise en œuvre de la SAS « Saint-Flour Co Énergies » avec les premiers projets portés dès 2025, issus de l'étude de dimensionnement d'ombrières photovoltaïques sur plusieurs parkings intercommunaux (Z.A du Rozier-Coren, centre aqualudique, parking poids lourds du Crozatier, halle d'animation de Pierrefort) et d'un petit parc au sol sur une parcelle de la Z.A. du Rozier-Coren.
- ✓ Poursuite de l'accompagnement de la commune de Chaudes-Aigues pour la création d'une boucle d'eau tempérée (géothermie) et suivi du projet ThermEcoWatt dans lequel la commune et Saint-Flour Communauté sont engagées jusqu'en décembre 2026.

## 5. Politique éducative et sociale

### Petite enfance

- ✓ RPE

Le service se stabilise avec deux agents proposant un service itinérant et un service de permanence au pôle enfance à Besserette.

- ✓ Micro-crèches

L'accompagnement financier en fonctionnement pour les deux micro-crèches relevant de Saint-Flour Communauté (équipements inscrits au titre de la Petite enfance dans ses statuts) s'ajuste en 2025 consécutivement aux évolutions des financements de la CAF.

Un investissement est prévu sur la micro-crèche à Pierrefort compte tenu de la concentration de CO<sub>2</sub> dans les espaces, une VMS adaptée sera installée.

### Enfance jeunesse

- ✓ Dispositif « Pass Activ'jeunes » et « Pass ton bafa »

Ils sont maintenus en renforçant l'enveloppe pour le « Pass activ'jeunes » qui est très demandé avec l'aide à l'achat des licences de 15 €.

- ✓ ALSH

Suite aux efforts supplémentaires attribués pour le financement des ALSH en 2024, l'enveloppe prévue en 2025 est contenue.

En investissement, le pôle de Besserette prévoit l'aménagement d'un préau sous couvert de l'obtention de financement par la CAF. Ce préau couvert, qui permettra de finaliser les aménagements extérieurs de ce site et de régulariser l'installation de brise soleil, facilitera l'organisation de l'ALSH.

## France Services

Le renforcement des équipes France Services est acté depuis 2024 suite à l'harmonisation des horaires et pour répondre au cahier des charges France Services. Ainsi, 2 agents spécifiques sont identifiés par maison France Services et la collectivité organise la présence simultanée de deux agents sur 24h hebdomadaires sur 5 jours ouvrés.

Sur les aménagements, Saint-Flour Communauté prévoit l'installation de coffres-forts légers dans les France Services pour assurer les régies sur chaque site. A Chaudes-Aigues, Ruynes et Neuvéglise, de légers aménagements sont prévus, tels que la pose de cimaizes, de tables ou bureaux à renouveler. A Pierrefort, une prise électrique sera installée pour faciliter l'usage du véhicule communautaire électrique. Le versement à l'EPF pour la France Services de Neuvéglise-sur-Truyère prévoit son dernier remboursement.

L'installation des enseignes nouvelles sur les 4 France Services est prévue en 2025.

Agences postales : passage à temps complet d'un agent pour assurer une présence conforme sur les sites de Ruynes-en-Margeride et de Saint-Flour ville basse.

## Portage de repas à domicile

Pour assurer la montée en puissance de la demande, le service sur Saint-Flour est passé en 3 tournées et non plus 2, permettant d'absorber les listes d'attente.

Le déficit prudent du service se stabiliserait autour de 417 k€ en 2025 (399 k€ en 2024). Sur les projets d'investissement, l'acquisition d'un véhicule n'est plus fléchée dans la perspective de reprise du véhicule du lycée agricole. Un logiciel adapté est prévu en partenariat avec l'ADMR pour moderniser le fonctionnement et assurer une sécurisation des transactions avec les usagers et la comptabilité. Une étude de maîtrise d'œuvre est prévue pour redimensionner la cellule frigorifique permettant de réaliser l'allotissement des repas à déployer sur le secteur de Saint-Flour.

## Aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants (CFI)

L'aire de la Touête a été réouverte en octobre 2024 suite à l'installation de 20 sanitaires individuels.

Des dégradations sur le local électrique (porte et installations) et l'auto-stop sont survenues à plusieurs reprises depuis cette ouverture.

Une enveloppe budgétaire est prévue pour faire face à ces dégradations et à d'autres dépenses (local d'accueil et mise en place de Terrains Familiaux Locatifs dès lors que les communes concernées auront donné leur accord).

Cf. Budget Aire d'accueil des citoyens français itinérants en annexe.

## Mobilité

L'année 2025 verra la concrétisation de plusieurs actions Mobilité sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Les actions, qui pourraient bénéficier du fonds vert, seront proportionnées à son obtention.

✓ L'arrêt de car Région et cheminement piéton au Rozier-Coren  
Les travaux d'aménagement de cet arrêt se dérouleront au printemps. Ils comprennent un quai, un abribus et un cheminement piéton autour du rond-point pour améliorer son accessibilité. Ils bénéficient d'un financement de la Région AURA.

✓ La boucle cyclo touristique de la Vallée de la Truyère  
Cette opération financée par l'ANCT (maîtrise d'ouvrage) et la Région AURA (travaux) prévoit :

- des travaux de jalonnement et de sécurisation de l'itinéraire cyclable qui seront réalisés l'automne prochain pour une ouverture au printemps 2026 ;
- la création des documents de communication et notamment d'un Roadbook.

✓ Le stationnement et les services Vélo

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Les travaux pour la mise en place de services vélo (stationnement vélo, bornes de recharge, bornes de réparation, casiers de consigne, ...) sur les parkings des équipements de l'Intercommunalité (équipements sportifs et culturels, maisons France Services, maisons de santé...) se dérouleront jusqu'à mi-septembre. Des subventions auprès de l'Etat (ALVEOLE+ et Fonds vert) vont être demandées.

✓ Le développement du covoiturage

Des travaux d'amélioration des aires de covoiturage existantes, la création d'une nouvelle aire de covoiturage (Loubaresse) et de places dédiées sur des parkings existants, seront réalisés.

Par ailleurs, la création d'une ou plusieurs ligne(s) d'auto-stop organisé sera étudiée. L'ensemble de ces actions pourront être financées par le fonds vert et la Région AURA.

✓ Le guide Mobilité de Saint-Flour Communauté

Ce guide se présente sous la forme d'un livret regroupant toutes les informations pratiques sur toutes les solutions de transport du territoire (transport en commun, transport scolaire, vélo, covoiturage, TAD...) qui sera distribué aux habitants.

Sa version numérique sera prête fin-mars, sa version papier pour septembre (intégrant les nouveaux horaires).

✓ L'étude en vue de l'amélioration du service urbain Floribus

Subventionnée par la Région AURA et la Banque des Territoires (dans le cadre du programme Petites Villes de Demain), cette étude débutera prochainement. Le bureau d'études ITER a été retenu pour la réaliser.

✓ La 1<sup>ère</sup> édition de la Fête du vélo

Saint-Flour Communauté lancera la fête du vélo dont l'objectif est de mettre en avant pendant une journée le vélo sous toutes ses formes et dans toutes ces pratiques. Cette manifestation bénéficiera du soutien financier de l'ANCT.

## Santé

Dans le cadre du contrat local de santé, plusieurs actions seront conduites en collaboration avec différents partenaires (Siel Bleu, ARSEPT, UDAF, CPAM...) :

- ✓ La fin de l'aménagement du jardin de Pierrefort avec un chemin pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et la réalisation d'animations ;
- ✓ La prévention sur la dénutrition ;
- ✓ La reconnaissance du rôle d'aidant avec la proposition d'accompagnement (1 aidant sur 3 décède avant l'aidé) : un ciné débat sera organisé sur le territoire avec les professionnels d'appui ;
- ✓ La poursuite du projet de « Pôle prévention » au sein du bâtiment du Pôle Territorial de Santé à Saint-Flour avec la consolidation de la présence des acteurs de prévention et la communication sur le potentiel du Pôle ;
- ✓ La Poursuite de « mes rendez-vous santé » dans les maisons France Services (prévention du souffle, prévention de la peau) ;
- ✓ En lien avec le PAT : une exposition « mon alimentation, ma santé » et le projet « bouger, manger mieux » avec l'intervention d'une diététicienne.

La maison de santé de Pierrefort sera mise en service en juin 2025.

A Chaudes-Aigues, les travaux du Pôle de santé dans les locaux du centre hospitalier auront lieu à l'automne pour y accueillir un cabinet dentaire, un médecin, un cabinet infirmiers et secrétariat mutualisé.

## 6. Sport / Activités pleine nature

### Construction du Pôle accueil 4 saisons de Saint-Urcize

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Après le bâtiment technique réalisé en 2024, Saint-Flour Communauté va construire le bâtiment du pôle accueil 4 saisons dont la gestion sera confiée à la commune en partenariat avec l'association du ski club de Saint-Urcize.

Ce « Pôle Accueil 4 saisons » permettra de regrouper la location du matériel de ski, la vente des forfaits, l'accueil de groupes dans une salle hors sac (jusqu'à 60 personnes), un office pour de la « petite » cuisine, des sanitaires, des locaux pour le personnel et sera doté d'une terrasse couverte. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil et de conforter les activités 4 saisons de pleine nature sur Saint-Urcize et ainsi de conforter l'activité touristique sur le secteur de l'Aubrac.

### **Construction du Padel/Tennis couvert**

Ce projet a pour objectif de diversifier l'offre avec du padel car il n'existe aucun terrain actuellement sur le pôle sanflorain alors même que cette activité a le vent en poupe au niveau national (Cf. projets de Milllau et Onet-le-Château). Ce projet permettrait également de remplacer le centre de tennis couvert vétuste de Saint-Flour (1986) et les courts extérieurs en partie inutilisables, en collaboration avec la ville de Saint-Flour (compétente pour les terrains extérieurs). Ce projet comprend d'une part la réalisation de deux courts de tennis extérieurs et d'autre part une halle couverte abritant deux courts de tennis et un court de padel ainsi que des vestiaires et un club house.

### **Rénovation énergétique des équipements sportifs**

Dans le cadre Issu du décret 2019 771 du 23 juillet 2019 dit « décret tertiaire », qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments et parties de bâtiments de 1000 m<sup>2</sup> et plus, Saint-Flour Communauté poursuit son programme d'amélioration énergétique de ses équipements.

Concernant le relamping, les études seront lancées sur la halle d'animations à Pierrefort, le complexe sportif intercommunal et le centre aqualudique à Saint-Flour. Dans ces deux derniers équipements, le changement des luminaires sera également réalisé.

Au centre aqualudique, le remplacement des pompes de filtration mais aussi de la centrale de traitement d'air très énergivores sera engagé.

### **Randonnée :**

#### ✓ Sentier des maquisards

Le projet du sentier mémoriel des maquisards s'achèvera avec d'une part un balisage et la mise en place de totems relatant les faits historiques dans chaque commune traversée tout au long des 95 km de cet itinéraire, et d'autre part la mise en ligne de pages internet permettant de compléter et d'enrichir tout au long de la randonnée les informations sur les maquisards et l'épisode du réduit de la Truyère durant l'été 1944.

#### ✓ Réhabilitation du sentier d'interprétation du Puy de la Tuile

Le sentier d'interprétation du Puy de la Tuile situé dans un Espace Naturel Sensible (ENS), sera totalement rénové avec de nouveaux panneaux aux contenus revus et diversifiés, mais aussi plus ludiques pour le jeune public.

#### ✓ Extension du GRP des Monts d'Aubrac

Après l'homologation du tracé, la phase travaux et balisage de l'extension de ce sentier de Grande Randonnée de Pays, sera réalisée en 2025.

Elle permettra ainsi de créer une boucle cantalienne reliant Saint-Urcize à Chaudes-Aigues.

#### ✓ Création d'un parcours de Trek

Un projet de parcours de trek sera créé entre le sentier de Grande Randonnée du volcan Cantal (GR400) et la nouvelle extension du GRP des Monts d'Aubrac. Cette randonnée d'aventure, se caractérisera par sa longue durée et par la traversée de zones sauvages ou difficiles d'accès, ponctuées de zones de bivouacs.

Sans balisage, ce produit de randonnée a pour objectif d'attirer un nouveau public en recherche d'un voyage, d'une aventure en autonomie dans des zones préservées.

## 7. Tourisme

Dans le cadre du développement et de la valorisation de la vallée de la Truyère, l'année 2025 sera marquée par plusieurs actions concernant :

- ✓ La candidature à la labellisation « Opération Grand Site de France » avec la rédaction d'une note argumentaire et la réalisation d'un voyage d'étude des élus dans un site labellisé pour avoir un retour d'expérience ;
- ✓ Le Schéma d'Interprétation des Patrimoines (SIP) : lancement de l'étude (subventionnée par EDF) à l'automne sur les patrimoines à valoriser et proposition d'un plan d'actions ;
- ✓ L'aménagement des abords du viaduc de Garabit (mise en place de stationnement, de cheminement et de belvédères) avec le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre ;
- ✓ L'enfouissement de la ligne électrique Haute Tension au droit du viaduc de Garabit : début des travaux pour l'automne 2025 ;
- ✓ La valorisation du barrage de Grandval : expérimentation de modes de découverte du barrage.

Les travaux de restructuration de l'office de tourisme de Saint-Flour doivent se terminer en avril, ceux de l'office de tourisme de Chaudes Aigues (Moulin Juéry) devraient commencer en juin.

## 8. Culture et Patrimoine

(Cf. Budgets Pôle patrimoine, Enseignement/Diffusion et Lecture publique en annexe)

En 2025, les actions du pôle seront marquées par 2 évènements majeurs :

- Les 20 ans du Pays d'art et d'histoire (PAH) ;
- Les 50 ans de l'Ecomusée de Margeride.

Tout au long de l'année, ces deux anniversaires vont donner lieu à des manifestations, des expositions, des animations...en partenariat avec la DRAC, le Conseil départemental, les communes et associations du territoire....

### Diffusion du spectacle vivant

La programmation de la saison culturelle proposera 10 spectacles au théâtre le Rex et 7/8 en itinérance sur le territoire intercommunal avec une grande diversité d'esthétique artistique, musique, danse, théâtre, marionnettes, humour...

Elle bénéficiera d'une subvention du Département de 10 000 € et de la Région de 6 000 €.

Pour ce service, il est proposé de mettre la priorité budgétaire sur :

- Le changement des moteurs des perches mobiles du théâtre qui montrent des signes de fatigue après 28 ans de services. Il devient nécessaire de les changer pour le bon fonctionnement de la salle et pour des raisons de sécurité ;
- L'achat de projecteurs à leds avec une subvention de 14 600 € de la Région. Il viendra compléter le parc existant pour le théâtre mais servira également en itinérance, là où la puissance électrique n'est pas toujours suffisante.
- Réflexion avec autres services de Saint-Flour Communauté sur la mise en place d'une plate-forme de réservation et de paiement en ligne pour les spectacles de la saison culturelle. C'est une attente du public mais également des partenaires de Saint-Flour Communauté comme le festival Hibernarock.

### Enseignement artistique - Conservatoire

En 2025, il est prévu :

- Le réaménagement des locaux du Conservatoire en réalisant un sas thermique à l'entrée du bâtiment et un bureau accueil/secrétariat dans l'actuel hall d'entrée ;

015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

- Le renouvellement du parc instrumental et de matériel nécessaire à l'enseignement et à la réalisation des spectacles du conservatoire (environ 60 représentations par an) ;
- Un plan de formation auprès de l'équipe pédagogique pour mieux appréhender la pédagogie de groupe selon les axes du futur projet d'établissement.

## **Lecture publique**

En partenariat avec le Département et la DRAC, Saint-Flour Communauté va élaborer un Contrat Territoire-Lecture (CTL) qui permet à l'État d'accompagner (subvention DRAC jusqu'à 50 % du coût du CTL) les collectivités territoriales, les professionnels de bibliothèques et les structures associatives dans le développement de la lecture et de favoriser l'accès aux services numériques.

## **Patrimoine**

### **Le PAH**

Dans ce cadre des 20 ans du PAH, l'accent sera mis sur une programmation culturelle spécifique qui se déploiera autour de :

1. Premier temps fort lors de l'inauguration de l'exposition photographique des grilles, Instants de vie, vendredi 13 juin. Cela correspond à une action phare du PAH depuis 2007.
2. Deuxième temps fort : un programme d'animations riche avec un évènement fort le dimanche 5 octobre à Chaliers, en partenariat avec les associations de la commune, la commune et les services culturels de Saint-Flour Communauté.
3. Troisième temps fort : une exposition itinérante dans plusieurs foyers communaux présentant un cliché en noir et blanc de la vie quotidienne d'autrefois dans nos campagnes. Un parcours qui pourra être agrémenté d'une année sur l'autre : édition d'un flyer.
4. Quatrième temps fort : travail préparatoire de l'extension du label aux communes du Pierrefortais et du Caldaguès/Aubrac, notamment à partir de l'automne 2025.
5. Une communication spécifique avec un macaron, la carte de vœux 2025 de Saint-Flour Communauté, un film retraçant les missions et actions du PAH de Saint-Flour Communauté diffusé sur les écrans (OTI, Maisons de service, médiathèques, conservatoire, salles d'attente, commerçants intéressés, cinéma), de petites vidéos présentant le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » au niveau national.

## **Ecomusée**

Dans le cadre de cet anniversaire, l'accent sera mis sur une programmation culturelle spécifique qui se déploiera autour de 2 grands axes.

- ✓ La création de deux expositions temporaires :
  - « L'Ecomusée de Margeride : toute une histoire ! » qui sera présentée sur la commune de Val d'Arcomie ;
  - « Sortez des clichés ! » sur le Patrimoine Culturel Immatériel avec un zoom sur les fêtes de village en Margeride au Jardin de Saint-Martin.
- ✓ Un programme d'animations riche avec un évènement fort pour les JEP, à la Ferme de Pierre Allègre en partenariat technique avec les associations de la commune (Comité des fêtes de Loubaresse et Montchamp, APE, Groupe folklorique, IEO 15...), Val d'Arcomie et les services culturels de Saint-Flour Communauté.

Par ailleurs, deux projets structurants vont se concrétiser :

- ✓ Démarrage en fin d'année des travaux de la phase 1 (réhabilitation du bâtiment d'accueil, du bâtiment d'exposition et projet scéno-muséographique accompagnée des aménagements paysagers et graphiques) ;
- ✓ Première phase de tri, de traitement et de reconditionnement des collections dans le cadre de la réorganisation des réserves.

## 9. Habitat et planification

### Habitat

- ✓ Opérations programmées d'amélioration de l'habitat :  
Deux nouvelles conventions ont été signées en date du 26 juillet 2024 :
  - Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, « OPAH-RU multisites », sur les centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour pour une durée de 5 ans. L'engagement financier de l'Anah dans le cadre de cette convention est de 3 606 424 €, celui de Saint-Flour Communauté est de 802 718 €, celui de Chaudes-Aigues de 20 000 €, celui de Pierrefort de 40 000 € et celui de Saint-Flour de 260 000 € ;
  - Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, « OPAH communautaire », à l'échelle du reste du périmètre intercommunal pour une durée de 3 ans. L'engagement financier de l'Anah dans le cadre de cette convention est de 5 072 765 € et celui de Saint-Flour Communauté est de 546 100 € ;Le suivi et l'animation de ces dispositifs est assuré par OCTEHA, basé à la Maison de l'habitat et du patrimoine à Saint-Flour. OCTEHA organise également des permanences chaque mois au sein des 4 maisons France Services.
- ✓ La convention « Pacte territorial – France Rénov' (PIG) » pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat -SPRH et celle du Bricobus Solidaire, seront poursuivies.
- ✓ Observatoire et développement d'une stratégie d'actions sur le bâti vacant : développement d'une stratégie dans le cadre de l'étude sur la dureté foncière confiée par le SYTEC à l'EPF, poursuite d'une animation renforcée sur les logements vacants

### Planification

- ✓ PLUi  
Mise en œuvre des modalités de collaboration avec les communes pour le suivi du PLUi avec la mise en place :
  - D'une Charte de gouvernance relative au suivi et aux évolutions du PLUi ;
  - D'un Comité consultatif de suivi qui a pour objectif d'examiner les questions d'application du PLUi, de débattre de l'opportunité d'engager les procédures d'évolutions au regard des besoins, de leur pertinence avec le projet communautaire et de leur calendrier de mise en œuvre, de préparer les sujets qui seront soumis aux organes décisionnaires (Conseil Communautaire, Bureau, Conférence Intercommunale des Maires, Présidence)
- ✓ Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Saint-Urcize : étude en cours.
- ✓ Modification de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Saint-Flour : en cours de finalisation ;
- ✓ Un renfort au sein du service de planification de 0.4 ETP est envisagé, notamment en termes de coordination de service.

## 10. Déchets

(Cf. Budget Collecte des ordures ménagères /Déchetteries en annexe)

En 2025, Le taux de TEOM reste inchangé.

La TGAP passe de 59 € la tonne à 65 € avec les mêmes volumes de collecte des ordures ménagères : on n'observe en effet plus de baisse des tonnages liée à la mise en place des nouvelles consignes de tri...

Le service intègre une perte de collecte sur les 3 communes de Haute-Loire qui se sont désengagées vis-à-vis de Saint-Flour Communauté.

Cette année sera également marquée par la fin des travaux de la déchetterie à Chaudes-Aigues et sa mise en service en août, la poursuite de la modernisation du parc de matériel roulant avec l'achat d'un camion et le lancement de l'étude pour la mise en place de la redevance spéciale.

## 11. Boîte à outils pour les communes

- ✓ Avec l'approbation du PLUI et l'intégration de 22 nouvelles communes en 2024, le service ADS voit un accroissement d'activité lié à l'instruction des demandes d'urbanisme et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) nécessitant un 0,6 ETP supplémentaire ;
- ✓ Le pool secrétaires de mairie et d'assistance de gestion est opérationnel depuis septembre 2024 et devrait monter en puissance au cours de l'année.
- ✓ La poursuite des différents Fonds de concours aux communes pour la réhabilitation du patrimoine, des logements locatifs communaux et les équipements d'accueil de la petite enfance avec les projets de micro-crèches sur les communes de Talizat et Neuvéglise-sur-Truyère.
- ✓ La Signalisation d'Information Locale (SIL) avec le lancement du marché (groupement de commandes) pour les travaux d'aménagement à la charge des communes ;
- ✓ La poursuite des différents outils (animations culturelles, spectacles, communication, interventions techniques...) au bénéfice des communes.

## 12. Eau et assainissement

Depuis 2022, le travail entre Saint-Flour Communauté et ses communes s'inscrit dans le cadre d'un transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif à l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec l'extension possible des syndicats existants mais l'impossibilité d'en créer de nouveaux.

En cas de retour sur l'obligation du transfert de ces compétences à l'EPCI, Saint-Flour Communauté proposera aux communes qui le souhaitent et/ou un transfert à la carte des compétences si la loi le permet et/ou la création d'un service commun (comme actuellement pour l'ADS et le service de remplacement des secrétaires de mairie). Ainsi, ce service mutualisé et organisé par la Communauté de communes avec l'intervention de ses agents pour la surveillance des réseaux, la recherche de fuites, la réalisation des travaux... permettra de répondre aux exigences de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Les communes adhérentes prendront en charge les coûts selon une clé de répartition à définir si elles sont en service commun. Si elles ont fait le choix de transférer l'eau potable et/ou l'assainissement collectif, Saint-Flour Communauté assurera totalement la ou les compétences et prendra en charge les financements.

L'évaluation des besoins auprès des maires et de présidents de syndicats affinée récemment (renseignements issus des fiches AEP et EU et des réunions par secteur territorial en février) a permis à la Communauté de communes de préciser les charges en personnel pour la création de ce nouveau service qui sera composé :

- D'un responsable recruté début avril, chargé dans un premier temps de la mise en place opérationnelle du service ;
- D'un chef d'exploitation Assainissement et d'un adjoint administratif, budgétés à partir de juillet ;
- De 6 agents techniques (3 sur le service Eau potable et 3 sur le service Assainissement), budgétés à partir de novembre.

\*\*\*\*\*

## Approche par le Budget général

Globalement, le budget principal évoluerait de la manière suivante, et devrait permettre de dégager un autofinancement de 1.6 M€ pour financer les investissements 2025 de Saint-Flour Communauté, pour 2.2 M€ au budget primitif 2024.

	<b>RECETTES</b> <b>Hors reports n-1</b>	<b>DEPENSES</b>
BP 2025	15 740 000 €	16 260 000 €
BP 2024	15 690 000 €	16 140 000 €
	+0.3 %	+0.76 %

## 2.1 Recettes de fonctionnement

Le résultat global de l'exercice 2024 du budget général de Saint-Flour Communauté s'élève à **2 152 503.88 €** (résultat de l'exercice 2024 de 660 360.19 € majoré du résultat du CA 2023 non utilisé de 2 874 824.08 €, déduction faite du besoin de financement de la section d'investissement de 1 382 680.39 €).

### 2.1.1 Fiscalité

Les orientations budgétaires sont ici proposées sur la base des objectifs du pacte financier et fiscal de solidarité :

Evaluation prospective des recettes fiscales : celles-ci sont estimées au regard des dispositions de la loi de finances 2025. Les données fiscales n'ayant pas été notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques à ce jour, leur montant est prévisionnel.

Stabilité des taux de fiscalité.

#### → Revalorisation forfaitaire des bases fiscales

En 2025, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de la Taxe d'habitation (résidences secondaires), de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (locaux d'habitation et entreprises industrielles – hors locaux commerciaux et professionnels), de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties est de + 1.7 % (+3.9 % en 2024).

#### → Réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Pour mémoire, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure. La Taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacée par une quote-part de TVA nationale. La loi de finances pour 2025 a acté le gel de la TVA nationale allouée aux collectivités en 2025. La dynamique de TVA sera conservée par l'Etat (perte estimée de 2.9 % pour les collectivités). Cette mesure est justifiée par un basculement de l'année de référence de calcul du reversement aux collectivités, passant de l'année n à l'année n-1, pour plus de prévisibilité dans les budgets locaux.

Toutefois, le produit de TVA 2024 ayant été amoindri du fait de régularisations des exercices précédents (- 191 722 €), celui de 2025 devrait être égal au produit de TVA 2024 majoré de 1.5 %, soit un montant prévisionnel de 3 211 00 € pour Saint-Flour Communauté.

En ce qui concerne la TH des résidences secondaires, l'intercommunalité a perçu un produit de 967 898 € en 2024. Le produit estimé 2025 majoré de 1.7 % pourrait s'élever à environ 984 000 €.

→ En ce qui concerne les taxes foncières (bâti, non bâti et compensation), le produit 2025 est estimé prudemment à **826 000 €**, (montant perçu en 2024 majoré de la revalorisation des bases fiscales de 1.7 %).

#### → Les impôts de production en 2024

Les évolutions des montants des recettes fiscales par rapport aux recettes perçues en 2024 sont estimées comme suit :

- ✓ Impact sur les produits de CFE et TASCOM : +1.6 % (+ 66 000 €) ;
- ✓ Impact sur la CVAE : la loi de finances pour 2023 a acté la suppression complète de la CVAE. Cette suppression est remplacée par une fraction de la TVA nationale sur la base du montant moyen de CVAE 2021-2022-2023-2024. Ce montant est estimé pour 2025 à 1 126 000 € (+1.5 %).

L'évolution du produit de CFE significatif de + 8.46 % entre 2023 et 2024 est le résultat de l'installation de nouvelles d'entreprise sur le territoire.

#### →La taxe de séjour

Le montant de taxe de séjour perçu en 2024 est de 224 770 €, lié à une fréquentation touristique forte sur le territoire. Il est proposé pour 2025 une prévision de produit de **220 000 €**. Ce montant est intégralement reversé à l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour.

Le montant des impôts et taxes pour 2025 pourrait s'élever à **10 786 230,71 €** contre un montant perçu en 2024 de **10 697 764,43 €**, soit une évolution de + 0.8 % par rapport aux recettes perçues en 2024.

### 2.1.2 Dotation d'intercommunalité

Comme vu précédemment, la dotation d'intercommunalité devrait progresser d'environ **40 000 €**. Son montant est estimé à **642 519 €** contre 602 000 € en 2024.

Concernant la DGF de compensation (CPS), sa baisse est prévue à **-3.44 % soit -26 000€** au lieu d'environ 2,5 % habituellement.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) a vu son mécanisme de calcul évoluer et rentre dans le giron des variables d'ajustement. Elle est maintenant calculée à - 0.64 % des recettes réelles de fonctionnement nettes des chapitres 014 et 77 n-2, soit - 70 000 € pour Saint-Flour Communauté.

### 2.1.3 Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC

Les orientations budgétaires sont construites avec un produit net du FPIC stable par rapport à 2024 et une **répartition maintenue à 50/50 entre intercommunalité et communes**, comme cela a été défini dans le pacte financier et fiscal de solidarité. Le montant prévisionnel du FPIC pour 2025 pourrait s'élever à **383 000 € en solde net pour l'EPCI** (dans l'attente de la notification du montant).

### 2.1.4 Produits des services

Le chapitre budgétaire « produits des services », incluant les recettes de nos services (portage de repas, activités de pleine nature, ADS, services aux communes...) ainsi que les versements des budgets annexes vers le budget général (valorisations de salaires, mises à disposition de personnel...) est évalué globalement en hausse par rapport à 2024 d'environ 100 000 €.

### 2.1.5 Autres dotations

Les autres dotations devraient être **stables. Elles correspondent aux financements de nos actions communautaires, minorés des actions arrivées à terme en 2024**. Les orientations budgétaires prévoient la poursuite des services et actions mis en place par Saint-Flour Communauté, et l'optimisation des financements s'y rapportant, malgré un contexte contraint.

### 2.1.6 Autres produits de gestion courante

Ils correspondent aux loyers et versements d'excédents des budgets annexes, ils sont stables par rapport à 2024.



## 2.2 Dépenses de fonctionnement

### 2.2.1 Charges de personnel (chapitre 012)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Il est constaté en 2025 :

Le glissement vieillesse technicité

Tous budgets confondus, les avancements de grade possibles grâce à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion approuvées par le comité technique en octobre 2021 entraîneraient également des hausses de la masse salariale à hauteur de +9 230 € (6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025).

Les avancements d'échelons sont prévus à hauteur de 16 921.50 € pour l'année.

• La revalorisation du coût horaire du SMIC

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024, le coût horaire brut du SMIC est passé de 11.65 € à 11.88 € (+1.13 %). Il concerne les seuls contrats de droit privé.

La revalorisation de la cotisation CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Partant du constat d'une vive dégradation en cours des résultats de la CNRACL, il a été acté par décret du 30 janvier 2025 une augmentation de 12 points en 4 ans du taux de la cotisation employeur actuel s'élevant à 31.65 %.

En 2025, le taux de cotisation CNRACL évolue de 31.65 % à 34.65 % en 2025.

La hausse est évaluée à 66 829.83 € pour l'ensemble des budgets, soit une hausse de 1.2%.

Cette évolution sera reconduite sur les années 2026, 2027 et 2028 avec une évolution de 3 points en plus chaque année pour atteindre 43.65 % en 2028, soit à terme une évolution de 5 % de la masse salariale.

⇒A **périmètre constant des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025**, les charges de personnel 2025 sont évaluées sur la base d'une diminution des dépenses de 0.28 % brut par rapport à 2024 (sans tenir compte des recettes potentielles).

Avec l'étoffement de nos services existants, l'évolution de ce chapitre devrait se situer à environ + 4.24 %.

Instauration des tickets repas pour les agents de Saint-Flour Communauté au cours de l'année 2025.

### **2.2.2 Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Ce chapitre est estimé en évolution d'environ +1.5 %.

Cette évolution est liée au développement de services (Maisons France service – Mobilité - portage de repas – équipements sportifs – santé - pool de secrétaires de mairie – développement de la vallée de la Truyère –) contrebalancée par la fin ou l'allègement de programmes spécifiques (contrat de progrès – Natura 2000 – tourisme).

Hors ces changements, l'évolution de ce chapitre est maîtrisée et serait en diminution de 0.7 % sur les services supports.

Les développements ci avant précisent les actions qui seront menées en 2025.

### **2.2.3 Charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Les charges de gestion courante sont évaluées à + 1.12 % en fonction des **moyens affectés aux budgets annexes (Pôle Culture Patrimoine, tourisme)**.

Concernant le soutien apporté au **secteur associatif** dont les bénévoles font vivre le lien social sur notre territoire, et dans le respect des objectifs définis pour l'élaboration du pacte

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

financier et fiscal, une stabilité des crédits affectés est prévue malgré les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité.

### **2.2.3 Charges financières (Chapitre 66)**

Concernant les charges financières, elles s'élevaient à 93 000 € pour les intérêts des emprunts contre 106 000 € en 2024.



## **2.3 Section d'investissement**

### **2.3.1 La Dette**

En 2025, le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de **488 000 €**, quasiment équivalent à la somme inscrite au budget primitif 2024 (490 000 €) et 489 866,57 € au compte administratif 2024.

Cette stabilité est la conséquence du choix de ne pas recourir à l'emprunt depuis 2023 sur le budget général. La collectivité s'est désendettée de 943 214 € sur le budget général.

La **dette en capital** s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 5 914 957.16 € (6 372 080.56 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et 6 858 172 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Pour mémoire, la capacité de désendettement est de 3.91 années (4.30 années calculée au CA 2024 et 5.12 années au 31 décembre 2022).

**L'annuité de la dette s'élève ainsi au montant prévisionnel de 580 063.99 € contre 607 659.57 € en 2024.**

L'annuité en capital se décompose comme suit :

- Capital : 487 420.48 € ;
- Intérêts : 92 643.51 €.

En analyse consolidée, la dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2025 hors zones d'activités et services publics industriels et commerciaux, s'élève à 13.4 M€ contre 11,9 M€ en 2023, avec une capacité de désendettement à 6.1 % (5.50 années en 2023 et 6.6 années en 2022)

### **2.3.2 Dépenses d'équipement 2025**

En 2025, certains investissements dont la pluri-annualité a été actée par autorisations de programme - crédits de paiement (AP-CP) vont se poursuivre ou se terminer. Elles devront faire l'objet d'ajustements dans le courant de l'année en fonction des calendriers des opérations et des financements qui seront définitivement obtenus.

#### Engagements pluriannuels du budget général :

Office de tourisme de Chaudes Aigues : Coût de l'opération d'un montant de 710 000 € H.T.

Office de tourisme de Saint-Flour : Coût de l'opération d'un montant de 580 000 € H.T.

Les principales actions de fonctionnement et d'investissement qui seront menées par Saint-Flour Communauté en 2025, incluant les budgets annexes ont été présentées ci-avant.

Par délibération du 18 décembre 2024, et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente a été autorisée à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement à hauteur de **404 810 €** avant le vote du BP 2025. Ces montants déjà affectés, seront donc inscrits au BP 2025.

**A ce stade de l'élaboration budgétaire, les dépenses nouvelles pour 2025 liées aux opérations d'équipement s'élevaient environ 5 M€.**

A ces dépenses s'ajoutent **les restes à réaliser 2024** d'un montant de **2 527 467.57 €**, dont les opérations pluriannuelles ayant fait l'objet d'autorisations de programme - crédits de paiement :

- Frais d'études : 347 049.79 €
- Subventions d'équipement versées 1 331 605 € dont Contrat de progrès 325 313.68 €, fonds de concours aux communes 308 971.29 € et subventions d'équipements aux personnes de droit privé habitat et économie 611 841.16 €
- Travaux : 622 076.81 € dont 392 774 € de crédits pour solder les travaux du belvédère et des abords du CIAP)

### **2.3.2 Recettes d'investissement 2025**

Les financements d'ores et déjà obtenus ou dont l'obtention conditionne la réalisation du projet liés aux opérations d'équipement s'élèveraient à un montant prévisionnel de 1.3 M€.

Il est rappelé que Saint-Flour Communauté a systématiquement inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la **recherche d'un haut niveau de cofinancements**. Dans un contexte budgétaire contraint tant pour Saint-Flour Communauté que pour les autres financeurs, l'EPCI considère **la recherche active de cofinancements et surtout leur diversification comme une priorité réaffirmée et renforcée pour mener le projet de territoire**.

A noter que les équipements Padel /Tennis couvert ainsi que le phase 1 de l'Ecomusée feront l'objet de votes spécifiques pour valider les engagements d'opération et rebaser les autorisations de programme suite aux réponses définitives des financeurs.

Après reports des résultats du compte financier Unique 2024, **le besoin de financement estimé s'élèverait à 3 140 000 €**.

Après analyse prospective (présentation du cabinet klopfers au bureau exécutif du 17/03 et de la conférence des maires du 21/03), ce besoin est tout à fait soutenable permettant même de conserver une capacité de désendettement en deçà des 7 ans en analyse consolidée, conformément au pacte financier et fiscal de solidarité.

L'objectif est de maintenir une capacité de désendettement en deçà des 7 ans en analyse consolidée, conformément au pacte financier et fiscal de solidarité.



## **Orientations budgétaires des Budgets Annexes :**

### **1. Z.A. DE BELVEZET A RUYNES EN MARGERIDE**

#### **1. Dette**

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Aucun emprunt n'est prévu sur 2025.

#### **2. Orientations budgétaires**

Des travaux de viabilisation ont été engagés en 2021 et soldés en 2024 pour permettre la commercialisation d'un lot de 4 528 m<sup>2</sup> à la SCI BOURRIER IMMOBILIER (pour l'activité de la SARL BOURRIER FRERES).

A ce jour, tous les terrains viabilisés ont été vendus. Il n'est pas prévu en 2025 de viabilisation de terrain. Pour autant, des crédits à hauteur de 15 000 € sont prévus pour faire face à une demande éventuelle d'installation d'entreprise.

Le prix du terrain devra être ajusté en conséquence pour permettre l'équilibre des futurs aménagements.

La section de fonctionnement comme la section d'investissement sont équilibrées par les opérations de stocks, mécanisme comptable particulier de gestion des opérations d'aménagement de zones d'activité, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

## **2. Z.I. DU ROZIER COREN A COREN ET SAINT-FLOUR**

### **1. Dette**

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2012, pour un montant total de 920 000 €, à taux fixe. Le capital de la dette restant à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 57 449.85 €. Il était de 134 166.53 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 76 716,68 €. Cet emprunt arrive à terme au mois d'avril 2025.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 58 563.59 € :

☞ Capital à rembourser :	57 499.85 € (contre 76 666,68 € en 2022)
☞ Intérêts à rembourser :	1 063.74 € (contre 3 900.42 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

Le parc d'activités du Rozier Coren, à vocation industrielle et artisanale, a été reconnu d'intérêt régional et s'inscrit dans le programme Territoire d'Industrie Aurillac-Figeac-Rodez. Son extension a été réalisée en deux phases :

- La phase 1, d'une surface de 5,6 hectares sur les communes de Saint-Flour et Coren, est en fin d'aménagement avec un dernier lot disponible réservé (Entreprise QHSE) ;
  
- La phase 2, d'une surface de 8,5 hectares, sur la commune de Coren, qui a fait l'objet d'un permis d'aménager n° PA 015 055 18 S0001 en date du 24 août 2018 (et son modificatif n°1 n° PA 015 055 18 S0001 M01 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et son modificatif n°2 n° PA 015 055 18 S000S M02 en date du 21 mars 2022 qui ont fait l'objet d'un dépôt de pièces auprès du service des hypothèques par acte notarié en date du 4 octobre 2022) est en phase de commercialisation. Les travaux sont terminés. L'année 2025 prévoit l'inscription des travaux de finition qui seront réalisés à la fin de la construction des bâtiments de la zone d'activités. Son plan de financement et les prix de cession des lots viabilisés compris dans le périmètre de cette 2<sup>ème</sup> phase d'extension, ont été fixés par délibération du conseil communautaire n°2020-086 en date du 26 février 2020 comme suit :
  - **Zone A : 15€ H.T. /m<sup>2</sup>** (environ 64 261 m<sup>2</sup>) ;
  - **Zone B : 8 € H.T. / m<sup>2</sup>** (emprise de l'ancienne tranchée- environ 9033 m<sup>2</sup>).

La commercialisation est en cours :

- 2 lots sont en cours de vente (9 257 m<sup>2</sup> dont 6 000 m<sup>2</sup> de la tranchée/ Ets Niocel)
- 8 lots sont réservés (29 118 m<sup>2</sup>)
- 3 118 m<sup>2</sup> de la Tranchée restent propriété de Saint-Flour Communauté
- 5 203 m<sup>2</sup> restants à commercialiser

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux d'aménagement	175 000 €
• Recettes de ventes de terrain	770 000 €
• Subventions	154 000 €

Il est rappelé qu'une provision d'un montant de 27 507 € est constituée, correspondant à l'autofinancement de Saint-Flour Communauté pour l'aménagement d'un montant prévisionnel de 275 070 €.

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 29 000 € (30 807 € en 2024) viendrait en recette de ce budget annexe pour financer la provision constituée et la couverture des intérêts d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

### 3. Z.A. LUC D'USSEL

#### 1. Dette

Un emprunt de 250 000 € a été souscrit en 2011. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 43 355.46 €. Il était de 63 672.56 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 20 317.10 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 23 118,69 € :

↳ Capital à rembourser :	21 211.05 € € (contre 20 317.10 € en 2024)
↳ Intérêts à rembourser :	1 907.64 € (contre 2 801.59 € en 2024)

#### 2. Orientations budgétaires

La zone d'activités économiques de Luc d'Ussel totalise une superficie de 2,6 hectares dont la viabilisation est totalement achevée. 6 497 m<sup>2</sup> restent disponibles à la vente, à un prix de cession de 11,70 € HT/m<sup>2</sup>.

4.7 hectares font l'objet d'une réservation par le SYTEC, pour l'implantation du futur quai de transfert et d'unité de prétraitement et de valorisation des ordures ménagères porté par le SYTEC.

Saint-Flour Communauté dispose par ailleurs d'une réserve foncière de 5.5 hectares contigüe au périmètre de ladite zone.

En 2025, doit être étudiée la poursuite de l'aménagement de la zone d'activités. Des crédits d'études seront inscrits.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

- |                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| • Dépenses de travaux d'aménagement | 35 000 €  |
| • Recettes de ventes de terrain     | 130 000 € |

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 2 000 € (3 000 € en 2024) vient en recette de ce budget annexe pour financer les intérêts d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

### 4. Z.A. VOLZAC A SAINT-FLOUR

#### 1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Aucun emprunt n'est prévu en 2025.

#### 2. Orientations budgétaires

La zone d'activités de Volzac est entièrement aménagée et en fin de commercialisation. 2 lots d'une surface totale de 7 493 m<sup>2</sup> sont en cours de commercialisation, avec un prix de cession à 11 € HT / m<sup>2</sup>, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 21 mars 2016.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

- |                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| • Dépenses de travaux de finition | 35 000 €  |
| • Ventes de terrains              | 130 000 € |

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

L'EPF est mandaté pour procéder aux acquisitions foncières de cette zone d'activités. Une réserve foncière a été constituée en 2024 pour permettre des échanges de terrains nécessaires dans le cadre de ces acquisitions.

## **5. Z.A. NEUVEGLISE SUR TRUYERE**

### **1. Dette**

Un emprunt de 244 510,58 € a été souscrit dans le courant de l'année 2019. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 191 124.68 €. Il était de 202 177,14 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 11 052.46 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 14 542,42 € :

↻ Capital à rembourser :	11 246.73 € (contre 11 052.46 € en 2024)
↻ Intérêts à rembourser :	3 295.69 € (contre 3 489.96 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

L'opération d'aménagement de la zone d'activités de Neuvéglise se divise en deux tranches d'aménagement :

- La tranche 1, d'une surface de 10 773 m<sup>2</sup> a été entièrement viabilisée et vendue en 2019 à la coopérative laitière de la Planèze ;
- La tranche 2, est en fin d'aménagement. Une vente de 1 650 m<sup>2</sup> est en cours. 9 050 m<sup>2</sup> restent à commercialiser, à un prix de cession de 16 € HT / m<sup>2</sup>, fixé par délibération n°2018-176 en date du 24 juillet 2018.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux d'aménagement	203 000 €
• Subventions	144 000 €
• Recettes de ventes de terrain	295 724 €

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 3 300 € (3 500 € en 2024) vient en recette de ce budget annexe pour financer l'annuité d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

## **6. Z.A. DU ROUCHAR A CHAUDES AIGUES**

### **1. Dette**

Un emprunt de 106 000 € a été souscrit en 2007. Cet emprunt est arrivé à terme au 25 avril 2021.

### **2. Orientations budgétaires**

Sur cette zone d'activité, le dernier lot disponible a été vendu en 2021.

En 2022, la réintégration budgétaire des sommes provisionnées depuis 5 ans pour un montant total de 40 000 € a été réalisée, correspondant à l'autofinancement par Saint-Flour Communauté pour l'aménagement de cette zone d'activités. Le bilan de cette zone d'activité doit être réalisé et le budget clôturé.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, mécanisme comptable particulier de gestion des opérations d'aménagement de zones d'activité, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

## 7. Z.A. DE L'AUBRAC A PIERREFORT

Ce budget annexe a été créé par délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2021.

### 1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours.

### 2. Orientations budgétaires

Sur cette zone d'activité, sont prévus en 2025 la fin de réalisation de l'étude environnementale. L'établissement Public Foncier a été mandaté pour engager les démarches d'acquisition de terrains.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks.

## 8. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES

### 1. Dette

Il s'agit de quatorze emprunts pour un montant total de 1 886 276,47 €, dont un à taux variable.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 128 124,11 € (hors RAR) au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 1 295 002,30 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 166 878,19 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 177 500 € :

↳ Capital à rembourser : 149 500 € (contre 167 000 € en 2024)  
↳ Intérêts à rembourser : 28 000 € (contre 28 100 € en 2024)

### 2. Orientations budgétaires

Une nouvelle hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), est à prévoir, celle-ci passant de 59 €/T en 2024 à 65 €/T en 2025.

Pour faire face aux évolutions de TGAP, Saint-Flour Communauté avait décidé de provisionner en 2020 et 2021 un montant cumulé de 202 000 €. Ces provisions restent disponibles et il est proposé des taux de la TEOM pour 2024 stables, rappelés ci-après.

Pour mémoire – Cf. délibération du 12 avril 2018 :

Taux de TEOM des communautés de communes historique		Ecart de taux entre le taux pivot et le taux en vigueur en 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024	TAUX 2025	Taux 2027
Communes du territoire du Pays de Saint-Flour	11,47%	0,0900	11,56	11,65	11,74	11,83	11,92	12,01	12,10	12,28
Communes du territoire de Caldaguès Aubrac	12,22%	0,0067	12,23	12,23	12,24	12,25	12,25	12,26	12,27	12,28
Communes du territoire de Pierrefort Neuvéglise	12,75%	-0,0522	12,70	12,65	12,59	12,54	12,49	12,44	12,38	12,28
Communes du territoire de Planèze	14,07%	-0,1988	13,87	13,67	13,47	13,27	13,08	12,88	12,68	12,28
Communes du territoire de Margeride Truyère	14,59%	-0,2567	14,33	14,08	13,82	13,56	13,31	13,05	12,79	12,28

Concernant les ressources humaines, les effectifs en activité, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, représentent 20 agents en emploi permanent, soit 20 ETP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 20 emplois permanents pour 19,15 ETP étaient recensés.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

En investissement, les dépenses suivantes pourraient être prévues (TTC) :

- ↳ L'acquisition de nouveaux bacs à ordures ménagères et recyclage pour un montant de 60 000 € ;
- ↳ L'acquisition de colonnes à verre pour un montant de 24 000 € ;
- ↳ Le renouvellement d'un véhicule (camion benne) pour un montant de 240 000 € ;
- ↳ L'acquisition, partagé avec le budget général, d'un fourgon pour un montant de 25 200 € ;
- ↳ De la signalétique pour les bennes à cartons pour un montant de 2 000 € ;
- ↳ L'acquisition de matériel pour le garage pour 3 600 € ;
- ↳ Des travaux de signalétique pour la déchetterie de Pierrefort pour un montant de 7 200 € ;
- ↳ L'accès à la déchetterie de Pierrefort (en régie) pour un montant de 3 500 € ;
- ↳ Un système de comptage et des filets pour la déchetterie de Saint-Flour pour un montant de 7 000 € ;
- ↳ Des travaux pour la déchetterie de Chaudes-Aigues pour 868 500 €, cette opération faisant l'objet d'une autorisation de programme / crédits de paiements pour les années 2024-2025, modifiée par délibération en date du 18 décembre 2024, pour un coût total de 931 080 € TTC.

La mise en service de cette déchetterie est prévue pour le mois d'août.

## **9. MAISONS TERRITORIALES DE SANTE**

Ce budget annexe retrace le fonctionnement du pôle territorial de santé de Saint-Flour, de la maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère, en service depuis septembre 2023, de la maison de santé de Pierrefort, dont la mise en service est prévue en juin 2025 et de la maison pluridisciplinaire de santé de Valuégjols, en service depuis octobre 2024.

### **1. Dette**

Il s'agit de dix emprunts, à taux fixe pour un montant de 1 341 774 €.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 080 082,66 au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 1 153 483,11 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 73 400,45 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 101 800 € :

- ↳ Capital à rembourser : 74 500 € (contre 73 600 € en 2024)
- ↳ Intérêts à rembourser : 27 300 € (contre 29 100 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

Pour le pôle territorial de santé, les dépenses de fonctionnement devraient rester stables. En effet, il n'est pas prévu de nouvelle hausse du coût des énergies. Avec deux départs prévus les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juillet, les recettes vont être impactées à la baisse.

La participation du budget général viendra équilibrer ce service à hauteur de 59 783 €.

De nouveaux écrans et des travaux dans l'ancien bureau de la radiologie sont prévus à hauteur de 15 000 € chacun. L'excédent d'investissement et une participation du budget général via le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 9 453,46 € financeront ces investissements.

Pour la maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère, les charges à caractère général devraient rester stables. Les amortissements du bien et des subventions devraient pouvoir débiter. Les loyers à percevoir sont estimés à 34 500 € et la participation du budget général à 6 550 €.

Les travaux de l'extension de la maison de santé de Valuégjols sont terminés depuis septembre 2024. L'année 2024 viendra constater l'utilisation de l'équipement en année pleine, ainsi que la perception des loyers, estimés à 16 600 €. La participation du budget général s'élève à 18 600 €.

Les travaux concernant la construction de la maison de santé de Pierrefort se poursuivent pour une mise en service en juin 2025.

Un nouveau service en comptabilité analytique est créé pour suivre la gestion de l'ancien cabinet médical de Valuégols. Y seront constatées les écritures d'amortissement du bâtiment ainsi que les charges liées à son fonctionnement. Ce bâtiment est aujourd'hui inoccupé.

Sont transférés les excédents de fonctionnement de 15 702,72 € et d'investissement de 24 341.91 € du budget annexe Cabinet médical de Valuégols clôturé au 31/12/2024, les deux médecins généralistes ayant intégré la nouvelle maison pluridisciplinaire de Valuégols depuis le mois de novembre 2024.

Une opération pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'un cabinet dentaire à Chaudes-Aigues est créée, financée par un emprunt.

Pour 2025, une participation du budget général à hauteur de 45 261 € doit être prévue. Cette participation du budget général constitue une avance remboursable au budget annexe, en attendant de percevoir les loyers avec l'occupation des bâtiments.

Les sections seront équilibrées par le virement de la section de fonctionnement et le report des résultats de l'année précédente.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 553 521 € (contre 391 975 € en 2024)
- Section d'investissement = 1 107 191 € (contre 1 505 736 € en 2024)

## **10. POLE SPORTIF DU COLOMBIER**

### **1. Dette**

Il s'agit de cinq emprunts souscrits entre 2012 et 2024.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 405 578,41 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 1 336 507,81 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 116 400 € :

↳ Capital à rembourser :	90 000 € (contre 76 000 € en 2024)
↳ Intérêts à rembourser :	26 400 € (contre 22 900 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 1 147 600 € (1 197 844 € en 2024)
- Section d'investissement = 3 400 000 € (1 482 000 € en 2024)

Les effectifs en activité, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, représentent 13 agents en emploi permanent représentant 13 ETP.

Les charges à caractère général dont ajustées au réel 2024, notamment pour les postes eau, électricité et chauffage. Il n'y a pas de gros travaux d'entretien prévus cette année.

En investissement, se poursuivront les travaux de réfection de la toiture suite aux orages, avec la réparation des dégâts intérieurs, pour un montant de 120 000 €. De

nouveaux crédits seront prévus à hauteur de 205 000 € pour les travaux de performance énergétique avec le relamping et l'amélioration de la centrale de traitement d'air.  
2 500 000 € de crédits devraient être prévus pour la construction de Padel/Tennis couverts conformément à l'autorisation de programme votée en 2024.  
Un emprunt de 1 540 000 € serait nécessaire pour équilibrer les actions de ce budget.

## **11. ATELIER RELAIS UNIPLANEZE**

### **1. Dette**

Il s'agit d'un emprunt d'un montant total de 3 100 000 €, à taux fixe de 1,73 %, d'une durée de 20 ans, dont la première échéance a été payée en mai 2024.

### **2. Orientations budgétaires**

Le contrat de crédit-bail immobilier a été signé en mai 2024. Des crédits sont prévus pour couvrir la taxe foncière ainsi que les dépenses liées au compte prorata. Les amortissements du bien et des subventions sont également prévus.

Quant aux loyers à percevoir, ils s'élèvent à 183 400 €.

Le bilan définitif de l'opération sera réalisé en 2025 une fois perçus les financements liés à l'opération et l'emprunt ajusté en conséquence. Un avenant au contrat administratif de crédit-bail immobilier devra intervenir pour intégrer le coût définitif de l'opération et le loyer définitivement fixé.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 273 563 € (236 349 € en 2024)
- Section d'investissement = 373 772 € (3 568 272 € en 2024)

## **12. ATELIER RELAIS VULCACUIR**

### **1. Dette**

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2014, pour un montant total de 883 000 €, à taux fixe, dont le terme est en mai 2025.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 41 550,34 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 139 456,71 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 97 906,37 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 41 900 € :

- ↳ Capital à rembourser : 41 600 € (contre 97 906 € en 2024)
- ↳ Intérêts à rembourser : 300 € (contre 2 465 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

Le contrat de crédit-bail immobilier se termine en mai 2025.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 167 365 € (211 784 € en 2024)
- Section d'investissement = 159 781 € (198 848 € en 2024)

## **13. ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE**

### **1. Dette**

Il s'agit de six emprunts, dont deux en restes à réaliser 2024, souscrits entre 2015 et 2024, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 242 485,29 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (hors RAR 2024). Il était de 360 336,93 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 117 851,64 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 57 900 € :

↳ Capital à rembourser : 54 200 € (contre 118 004 € en 2024)  
↳ Intérêts à rembourser : 3 700 € (contre 6 150 € en 2024)

## **2. Orientations budgétaires**

L'atelier de découpe de Pierrefort est occupé par l'entreprise Conquet. Le village agroalimentaire de Camiols à Saint-Flour est occupé par l'entreprise « Du producteur à l'assiette » et à compter du 15 mai par l'entreprise « Pastaverigna ».

Des travaux sur le traitement d'air sont prévus dans l'atelier de Pierrefort pour 20 000 €, financés par un emprunt.

Des travaux supplémentaires pour le réaménagement du pôle de Saint-Flour sont inscrits à hauteur de 34 600 €, financés par le solde de la subvention DSIL, à hauteur de 27 700 € et un emprunt.

Les loyers à percevoir sur 2025 sont estimés à 35 610 €.

La participation prévisionnelle du budget général serait de 48 650 €.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 152 960 € (185 219 € en 2024)
- Section d'investissement = 204 439 € (340 241 € en 2024)

## **14. ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT**

### **1. Dette**

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2012, pour un montant total de 109 535,05 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 46 263,86 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 52 089,09 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 5 825,23 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 7 450 € :

↳ Capital à rembourser : 6 050 € (contre 5 830 € en 2024)  
↳ Intérêts à rembourser : 1 400 € (contre 1 600 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

Le bâtiment est inoccupé.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 12 600 € (12 230 € en 2024)
- Section d'investissement = 11 875 € (11 477 € en 2024)

La subvention versée du budget général s'élèverait à 12 600 € (12 230 € en 2024)

## **15. ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX**

Ce budget annexe regroupe l'activité de quatre établissements :

- La boulangerie de Pierrefort ;
- Le multiple rural de Faverolles ;
- Le multiple rural de Loubaresse ;
- Le multiple rural de Malbo.

### **1. Dette**

Il s'agit de quatre emprunts souscrits en 2005, 2010, 2012 et 2013. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 29 332,55 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant de 20 900 € :

↳ Capital à rembourser : 20 300 € (contre 19 600 € en 2024)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

↳ Intérêts à rembourser : 600 € (contre 1 452 € en 2024)

## **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 39 100 € (83 856 € en 2024)
- Section d'investissement = 79 000 € (105 330 € en 2024)

Des travaux d'amélioration thermique du bâtiment du multiple rural de Faverolles sont prévus à hauteur de 33 828 €. Ces travaux devraient être financés par un emprunt. La subvention du budget général serait de 7 000 € (17 000 € en 2024) pour permettre le paiement des assurances des bâtiments et d'éventuelles réparations.

L'emprunt lié à l'atelier relais Boulangerie se termine fin 2025.

## **16. FORAGES DE COLTINES**

Ce budget, assujetti à la TVA, retrace actuellement le fonctionnement des forages de Coltines.

Un nouveau service « eau » serait créé en vue du transfert des compétences eau/assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce budget serait renommé « AEP » (Alimentation en Eau Potable) ;

### **1. Dette**

Il s'agit de quatre emprunts souscrits entre 2002 et 2019 pour un montant total de 303 887,54 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 134 771,83 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 149 100,77 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une diminution de 14 328,94 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 20 350 € :

- ↳ Capital à rembourser : 13 600 € (contre 14 329 € en 2024)
- ↳ Intérêts à rembourser : 6 750 € (contre 7 412 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section d'exploitation = 174 382 € (83 851 € en 2024)
- Section d'investissement = 64 966 € (36 829 € en 2024)

Pour le service des forages de Coltines : une baisse annoncée des coûts de l'énergie, une prévision de recettes liée aux ventes d'eau légèrement supérieure à celle de 2024 et l'excédent devraient permettre d'équilibrer ce budget encore cette année.

La subvention du budget général serait de 50 €, correspond au financement de l'étude réalisée dans le cadre du projet historique d'installation d'une usine d'embouteillage.

Pour le service eau : des crédits seraient inscrits pour le recrutement d'agents pour le fonctionnement de ce service.

La participation du budget général pour équilibrer ce service serait de 82 750 €.

En section d'investissement, sont prévus l'achat d'un véhicule, du matériel informatique et du mobilier pour un montant de 34 500 €, financés par un emprunt.

## **17. DOMAINE NORDIQUE**

### **1. Dette**

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2022 et 2024 pour financer la construction du bâtiment technique à Saint-Urcize. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 176 738,22 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de fonctionnement	=	89 500 € (72 700 € en 2024)
• Section d'investissement	=	576 000 € (501 093 € en 2024)

En fonctionnement, on retrouve la participation à l'exploitation du domaine nordique de Prat de Bouc, à part égale avec Hautes Terres Communauté, des crédits pour une petite saison d'exploitation sur le domaine de Cézens, le paiement des fluides et des emprunts pour le bâtiment technique de Saint-Urcize en service depuis novembre 2024. Une participation du budget général devrait équilibrer le budget à hauteur de 89 000 €.

En investissement, des crédits seront prévus pour lancer la construction de la maison d'accueil à Saint-Urcize. Une subvention du Département du Cantal est obtenue pour l'instant. Un emprunt sera contracté pour financer ce bâtiment.

## **18. POLE PATRIMOINE**

Ce budget annexe retrace les activités du Service du Label Pays d'Art et d'Histoire, ainsi que du Service de l'Ecomusée de Margeride.

### **1. Dette**

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2020 et 2022 sur le service Ecomusée. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 23 050 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 5 700 € :

↳ Capital à rembourser :	5 300 €
↳ Intérêts à rembourser :	400 €

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de fonctionnement	=	500 000 € (496 760 € en 2023)
• Section d'investissement	=	450 000 € (182 837 € en 2024)

Les effectifs en activité, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, représentent 5 agents en emploi permanent.

La section de fonctionnement est construite à budget constant. La participation du budget général est estimée à 389 000 €.

En investissement, la principale dépense portera sur la restauration du site du Jardin de Saint-Martin pour un montant de 510 000 € conformément à l'autorisation de programme votée en 2024. La première tranche de travaux devrait être engagée cette année pour restaurer la partie accueil et les parties annexes servant de salles d'expositions. Une subvention du Département du Cantal est obtenue sur ce projet. Des financements complémentaires sont actuellement recherchés. Des dossiers ont été déposés au titre de la DETR et du plan culture et ruralité, ainsi qu'auprès de la Fondation Crédit Agricole. Cette opération serait équilibrée par une participation du budget général qui serait de 300 000 € pour cet exercice budgétaire.

## **19. POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ARTISTIQUE ET LECTURE PUBLIQUE**

### **1. Dette**

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2019 et 2021 (maison de site d'Alleuze), pour un montant total de 108 337,00 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 88 470,86 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 93 733,70 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 5 262,84 €.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Pour 2024, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 6 568,92 € :

↳ Capital à rembourser :	5 320,85 € (contre 5 262,84 € en 2024)
↳ Intérêts à rembourser :	1 248,07 € (contre 1 305,67 € en 2024)

## **2. Orientations budgétaires**

Ce budget annexe retrace les activités de l'enseignement artistique, de la diffusion du spectacle vivant, de la lecture publique et de la biennale d'art contemporain « Chemin d'Art ».

Les charges de personnel évoluent en 2025 à la baisse en lien avec la fin du remplacement prévu en 2024 d'un congés maladie. Elles sont évaluées à 647 493.30 € pour l'année 2025 contre 654 747.29 € en 2024.

Les effectifs en activité, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, représentent 5.31 ETP titulaires et 10.08 ETP non titulaires.

Les subventions versées depuis le budget général s'élèveraient à 764 463 € contre 768 561.37 €, en légère diminution pour la section de fonctionnement, le coût global des services étant stables par rapport à 2024.

En investissement, une subvention d'équipement du budget général est prévue à hauteur de 298 353 € pour financer le reste à charges des équipements précisés en première partie du rapport d'orientations budgétaires.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 992 000 € (1 075 000 € en 2024)
- Section d'investissement = 395 000 € (229 000 € en 2024)

En matière de fréquentation, il est précisé pour :

- le Conservatoire : l'inscription, en 2024/2025 de 315 élèves, soit une baisse d'effectifs de 3,49 %, se répartissant géographiquement comme suit : 41% de résidents sanflorains, 49,8% résident dans les autres communes de Saint-Flour Communauté, 5,4% de Cantaliens hors Saint-Flour Communauté et 3,8 % résident hors département.

- la diffusion du spectacle vivant : 10 spectacles programmés au théâtre Le Rex et 7 à 8 sur le territoire intercommunal pour la saison 2024/2025 (cela représente, au 12/03/2025 : 818 entrées payantes et 117 gratuites). Pour mémoire, 17 spectacles ont été programmés en 2023/2024.

## **20. AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS**

Ce budget annexe regroupe plusieurs opérations : les travaux afférents au contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère cantalienne, les travaux liés à la construction de courts de tennis extérieurs en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Ville de Saint-Flour, la cartographie des réseaux d'eau et d'assainissement pour le compte des communes membres, et les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension sur le tronçon qui enjambe la Truyère.

Pour 2025, des crédits à hauteur de 255 000 € sont prévus pour les actions du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère. Une nouvelle tranche de travaux pour la restauration de rivières est prévue. Une participation du budget général de 99 500 € serait nécessaire pour financer ces actions.

Une nouvelle inscription de 100 000 € est prévue pour la prestation de cartographie des réseaux eau et assainissement. Cette prestation est financée à 50% du montant HT par les agences de l'eau, et le reste à charge par les communes.

**21. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF POUR LE RAMASSAGE DES BOUES ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**1. Dette**

Il s'agit d'une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, renouvelée en 2024, pour un montant total de 200 000 €. Le montant des intérêts de ligne de trésorerie sont prévus à hauteur de 5 000 € pour 2025.

Il s'agit également d'un emprunt souscrit en 2024 sur le service boues. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 130 783,33 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 13 900 € :

↳ Capital à rembourser :	8 900 €
↳ Intérêts à rembourser :	5 000 €

**2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section d'exploitation = 527 000 € (535 140 € en 2024)
- Section d'investissement = 66 700 € (188 000 € en 2024)

Pour l'assainissement non collectif, le SIGAL poursuivra sa prestation pour effectuer les diagnostics sur l'existant. Les communes de Rézentières, Roffiac, Vieillespesse et Paulhac sont prévues cette année. Les charges de personnel sont en augmentation car elles prévoient un remplaçant pour l'agent du service placé en longue maladie. On retrouvera un remboursement en recettes de l'arrêt maladie.

Pour les boues issues de l'assainissement collectif, il serait prévu d'effectuer le curage d'une nouvelle lagune cette année, financé par un nouvel emprunt.

Un nouveau service serait créé sur ce budget en vue du transfert de compétences eau/assainissement. Des crédits seraient inscrits pour le recrutement d'agents pour le fonctionnement de ce service ainsi que du matériel informatique et mobilier.

Ce budget pourrait être renommé « Assainissement ».

**22. REGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

**1. Dette**

Il s'agit de dix emprunts pour un montant total de 3 754 100 €, dont un indexé au taux du Livret A.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 2 261 622,56 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il était de 2 420 388,44 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 158 765,88 €.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 238 100 € :

↳ Capital à rembourser :	159 700 € (contre 158 766 € en 2024)
↳ Intérêts à rembourser :	78 400 € (contre 70 680 € en 2024)

**2. Orientations budgétaires**

Ce budget va être fortement impacté par une augmentation des consommations de fioul, à la suite du sinistre survenu fin décembre 2024 sur la chaudière bois du Crozatier, perturbant son fonctionnement jusqu'au début février 2025. De plus, le renouvellement du contrat d'exploitation des chaufferies en septembre 2024 engendre également une hausse des coûts de maintenance.

Des travaux de réparation et d'entretien sont prévus cette année pour 121 000 € et une dépense pour gros renouvellement/entretien est constituée pour 315 800 €, en prévision de d'importants travaux à venir.

En contrepartie, les recettes devraient augmenter également, d'une part du fait de l'évolution conjoncturelle et d'autre part, à la chaufferie du Crozatier, de la hausse annuelle des tarifs prévue dans le règlement de service.

Pour la chaufferie du Crozatier, sont inscrits des crédits pour la réfection des cheminées à hauteur de 100 000 €, l'acquisition de compteurs pour 66 500 € et des travaux pour la suppression des branchements des deux maisons d'habitation qui se sont déracordées pour 3 500 €.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section d'exploitation = 1 923 962 € (1 815 384 € en 2024)
- Section d'investissement = 646 890 € (666 635 € en 2024)

<b>23. AMENAGEMENT-ENTRETIEN-GESTION AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINERANTS</b>
--

### **1. Dette**

Il s'agit de trois emprunts souscrits en 2019, 2020 et 2022, pour un montant total de 304 000 €, à taux fixe. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 234 189,90 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour 2025, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 28 261.18 € :

- ↳ Capital à rembourser : 24 994.24 € (contre 24 728.38 en 2024)
- ↳ Intérêts à rembourser : 3 266.94 € (contre 3 561.20 € en 2024)

### **2. Orientations budgétaires**

La participation du budget général à l'équilibre du budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage est prévue à hauteur de 190 000 €, équivalente à 2024.

En 2025 sont prévus des travaux de reprise de voirie à l'entrée de l'aire d'accueil ainsi qu'une enveloppe de travaux de 78 000 €.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de fonctionnement = 375 000 €
- Section d'investissement = 135 500 €



Les orientations budgétaires 2025 proposées reposent sur la poursuite de nos actions inscrites au projet de territoire tout en conservant de la prudence pour respecter les objectifs du pacte financier et fiscal de Saint-Flour Communauté :

- ✓ **Faire face aux hausses des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui s'imposent à la collectivité depuis 4 ans compte tenu du contexte national contraint et viennent diminuer notre capacité d'investissement ;**
- ✓ **Mettre en œuvre les dispositions du pacte financier et fiscal de solidarité entre Saint-Flour Communauté et ses communes en 2025 ;**
- ✓ **Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement conformément aux objectifs fixés dans le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal constatée au Compte Financier Unique 2024 ;**
- ✓ **Ne pas augmenter les taux de fiscalité afin de ne pas impacter les ménages et les entreprises durement touchés par le contexte économique actuel ;**
- ✓ **Limiter le recours à l'emprunt autour de 2 M€ pour le budget général dans le respect du pacte financier et fiscal de solidarité en deçà de 7 années de capacité de**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250324-DELIB2025-070-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025

désendettement, compte tenu d'un autofinancement disponible qui pourrait s'élever à environ 1.6 M€ ;

- ✓ **Poursuivre la mise en œuvre de notre projet de territoire adopté le 30 juin 2021 pour soutenir l'activité économique.**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DÉBAT des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;**

POUR : 59 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Gilles BIGOT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

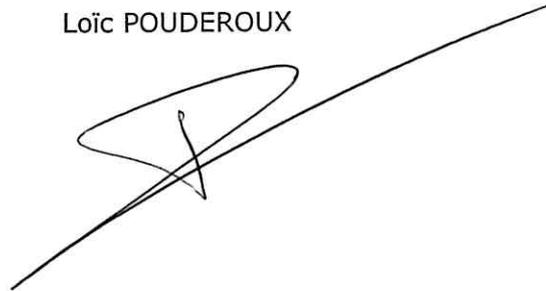
La Présidente,

Céline CHARRIAUD

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes de Saint-Floir' with a signature over it. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES', 'SAINT-FLOIR', and 'COMMUNAUTÉ'. The signature is a large, stylized cursive mark.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

The image shows a large, stylized cursive signature of Loïc Pouderox.